



Maureilhan, le 8 décembre 2017

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

COMPTE-RENDU DU 30 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. Alain CARALP Président de la Communauté de communes La Domitienne, M. Michel DOUARD Comité de liaison des associations d'handicapées du biterrois, M. Guy MARTIN Association des Paralysés de France, Mme Alexandra VITT et M. Philippe GUEDION Jeune Chambre Economique, M. Yves BOUCABELLE membre titulaire commune de Nissan, M. Alain LAVIT membre titulaire commune de Montady, Mme Catherine JACOB Office intercommunal Domitienne, Mme Diana MARQUIER et Mme Esther MARTCHILI Communauté de communes La Domitienne

Excusées : Mme Claude BLAHO-PONCE Responsable de la mission Tourisme Handicap au département, Mmes Eliane BAUDUIN Présidente et Véronique BESSEDE du CLIC Partage, M. Stéphane DIEU DGS Communauté de communes La Domitienne.

M. Alain CARALP, Président de la Commission, accueille les membres et met à l'approbation le compte rendu de la dernière commission du 4 mai 2017 qui est unanimement adopté.

Il fait un point sur le contenu du rapport concernant l'état d'accessibilité du territoire intercommunal, en soulignant qu'en 2016 La Domitienne compte 49 ERP accessibles dont 5 privés. Il rappelle que la Communauté de communes a subventionné des communes membres pour la réalisation de travaux d'accessibilité, en vue de leur conformité, et note l'effort qui doit être encore entrepris sur les ERP privés et cède la parole aux membres de la commission.

M. Michel DOUARD précise qu'il est bon de ne pas se focaliser sur le « fauteuil » car d'autres handicaps peuvent être retenus pour une mise en conformité. Il soulève la méconnaissance des commerçants ainsi que celle des bureaux de contrôles. Il propose que la responsabilité du contrôleur, dans le cas de malfaçons constatées, soit indiquée dans les cahiers des charges des futurs marchés publics. Le non-respect des contrastes ; au niveau des sanitaires du siège et de la bande de guidage sur le cheminement extérieur est aussi pointé.

Mme Diana MARQUIER indique que lors des autorisations d'urbanisme, la commission prend en compte tous les handicaps.

Mme Esther MARTCHILI précise que les problèmes liés aux contrastes et à la fermeture des portes des sanitaires (bouton pour enclencher la fermeture qui doit être facilement préhensible et manœuvrable en position « debout » comme « assis ») vont être rapidement résolus. L'artisan en charge de ces réalisations a déjà été interpellé.

Le rapport annuel est mis au vote, par le Président, il est approuvé à l'unanimité, il sera présenté au conseil communautaire du 20 décembre prochain et publié sur le site de la Domitienne.

Marche pour la vue et déploiement du Kit « carte sonore » organisées par la Jeune Chambre Economique de Béziers-Piémonts Littoral (JCEBPL)

Mme Alexandra VITT et M. Philippe GUEDON font un retour sur la Marche matinale du dimanche 15 octobre, organisée par la JCEBPL à Colombiers, au profit de L'IRPP (Information & Recherche sur la Rétinite Pigmentaire). Ils font le constat que pour une première édition, cette manifestation a connu un vif succès ; étaient réunis une cinquantaine de marcheurs, 18 membres et observateurs de la JCE, la présence d'associations notamment Handisport Béziers section tandem, des agents de la Communauté de communes et enfin les médias, en l'occurrence ; TV Béziers et la radio France Bleu Hérault et une collecte de 285€ liée à la vente de tee-shirts et autres.

Cette manifestation a obtenu le soutien des associations locales, de la Commune de Colombiers, de la MACIF, de l'agence départementale Hérault-Tourisme et de La Domitienne.

Dans une deuxième partie de la matinée, le restaurant le Lavoir s'est vu remettre le premier Kit « carte sonore » par la JCEBPL et la MACIF, partenaire financier de l'opération. Le projet de qualifier le restaurant du label Tourisme Handicap est aussi en cours.

Dans cette perspective, l'agence départementale Hérault-Tourisme souhaite initier un partenariat avec la Jeune chambre économique et envisage de s'adosser au kit « carte sonore » pour permettre aux restaurateurs d'entrer dans la démarche Tourisme Handicap.

Le déploiement du Kit auprès d'un panel de professionnels élargi est envisagé, il pourrait s'étendre, d'une façon générale, aux socio-pros du tourisme.

La question de l'optimisation de l'enregistrement des menus est abordée, M. Michel DOUARD préconise d'utiliser les moyens modernes, à disposition, et plus précisément, par le biais d'un système qui permet de scanner les textes qui sont rapidement convertis en paroles. Le coût d'un tel équipement est de 3000€ ; cette éventuelle acquisition peut faire l'objet de subvention auprès d'une fondation.

En termes de perspectives, les membres de la JCEBPL souhaitent renforcer la visibilité du projet et des restaurateurs déjà équipés et préparer la transmission de cette action à une autre association qui effectuera le portage.

Information sur le projet « Destination pour tous » dans le cadre de la demande de labellisation Grand Site d'Occitanie.

Mme Catherine JACOB fait un rappel des atouts relatifs à la destination ciblée, sur la commune de Colombiers, en notant l'inscription de sites majeurs que sont le Canal du midi, le tunnel du Malpas, étang de Montady , l'oppidum d'Ensérune , les écluses de Fonséranes, le port et la plage de Vendres dans le projet **Opération Grand site de France** et dans la démarche du projet **Grand Site d'Occitanie**.

Elle fait le distinguo entre les deux démarches ; l'opération Grand Site de France s'adosse plutôt sur un label national environnemental alors que le Grand Site Occitanie renvoie à un label marketing touristique.

Le Président précise que label Grand Site d'Occitanie ne peut pas être porté par une association, de ce fait, c'est la CABM qui a été désignée pour le portage. Quant au label Grand Site de France, il devrait dans les 5 à 10 ans, être porté par un syndicat mixte qui assurera les investissements et intégrera les 3 EPCI (Sud Hérault, CABEME, Domitienne).

La Démarche « Destination pour tous » sur la commune de Colombiers fera l'objet d'une fiche qui sera inscrite à l'Opération Grand site d'Occitanie. La poche d'accessibilité retenue comprend un circuit de randonnée adapté, la visite de la cave du château ainsi qu'une promenade de confort à envisager entre la commune et l'Office de Tourisme La Domitienne. Pour adapter l'offre, des travaux de conformité seront effectués sur la voirie et chez les commerçants, la communication fera l'objet d'une grande attention notamment à travers l'application Hérault Mobilitry qui permet aux usagers porteurs de handicap de repérer rapidement les zones et des services accessibles.

Le Président ajoute que la commune est dotée de 8 hectares en bord de canal et que la construction d'une passerelle est envisagée afin de permettre l'accès à tous de cette trame verte au cœur du village.

M. Michel DOUARD nous informe que lors d'une précédente commission aux personnes handicapées de l'arrondissement de Béziers concernant les Neufs écluses de Fonséranes, il s'est insurgé contre les malfaçons des travaux réalisés. Il relate des inventions de nouvelles normes relatives aux bandes podotactiles, aux bandes de guidage, des incompréhensions relevées au niveau des cheminements. Il ajoute que l'association qu'il représente ne cherche aucunement le conflit, dans ce dossier, mais plutôt une adhésion à une démarche pédagogique. Enfin, il termine son propos par une anecdote qui fait référence à la mise en avant de l'esthétique sur un aspect de l'aménagement et au rapport que le non voyant pourrait se faire de cette réalité.

Afin de pallier ces méconnaissances techniques, une proposition d'associer en amont de tous aménagements publics les membres de la CIA et plus particulièrement M. Michel DOUARD et M. Guy MARTIN est faite.

Le Président indique que cette proposition fera l'objet d'une information au prochain bureau communautaire.

Information sur la Formation relative aux normes d'accessibilité dispensée par le CNFPT les 4 et 5 décembre et présentation du registre d'accessibilité

Mme Esther MARTCHILI confirme la tenue de la formation les 4 et 5 décembre au siège de La Domitienne, 19 agents y sont inscrits dont 7 agents communaux issus des services techniques, 7 agents communaux issus des services urbanisme, 1 agent communal du service administratif, 4 agents communautaires dont deux issus du service urbanisme/ droits du sol, 1 agent service réalisation de travaux et enfin 1 agent du service moyens généraux.

La présentation du registre d'accessibilité est effectuée et n'appelle aucun commentaire.

Questions diverses

M. Michel DOUARD informe qu'il a pris contact avec l'entreprise qui gère l'antivirus de la collectivité « Mail in black » afin de résoudre quelques désagréments liés au repérage du déverrouillage pour les personnes malvoyantes. Il nous indique qu'il a reçu un très mauvais accueil. Mme Esther MARTCHILI lui fait part qu'elle se rapprochera du service idoine, en interne, pour tenter de résoudre ce problème.

Le Président informe les membres qu'une note relative à la demande du GIHP pour la mise en place d'un transport adapté sur le territoire a fait l'objet d'un point en séance du bureau communautaire du 18 octobre et que les élus y sont plutôt favorables. Pour ce futur projet, il met en exergue la nécessaire recherche de financement par des économies.

Enfin, avant de lever la séance, le Président signale la mise en place effective de bornes de recharges pour les voitures électriques sur les communes de La Domitienne et annonce que prochainement, à Colombiers, des bornes solaires pourront recharger les « Vélos » électriques.

Compte rendu rédigé par Esther MARTCHILI et visé par Alain CARALP